

Délibération n°CA-2023-44

Communication, à l'assemblée délibérante, du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatif à l'enquête « Adaptation de la gestion de la forêt au changement climatique »

Membres élus ayant voix délibérative

En exercice : 23 Date de convocation : 16 octobre 2023
Présents : 17 Quorum fixé à 12 membres
Votants : 17
Procurations : 0

Résultats du vote :

Voix "pour" : 17

Voix "contre" : 0

Abstentions : 0

<u>Titulaires</u>	Présent	Excusé	A reçu pouvoir de
M Laurent BAILLY		X	
M. Benoît CORNU		X	
Mme Edwige EME	X		
Mme Marie-Claire FAIVRE		X	
M. Jean-Claude GAY	X		
Mme Martine PEQUIGNOT		X	
M. Bernard PIQUARD		X	
Mme Christelle RIGOLOT	X		
M. Yves KRATTINGER	X		
M. Jean-Jacques SOMBSTHAY		X	
Mme Isabelle ARNOULD	X		
M. Jean-Marie BERTIN	X		
M. Thierry BORDOT	X		
M. Thomas OUDOT		X	
Mme Carmen FRIQUET	X		
M. Frédéric BURGHARD	X		
M. Jean-Paul CARTERET	X		
M. Patrick GOUX	X		
M. Jérôme LALLEMAND	X		
M. Sylvain GUILLEMAIN		X	
Mme Marie BRETON		X	
M. Francis ABRY	X		
M. Gilles MARSOT	X		

<u>Suppléants</u>	Présent	Excusé
Mme Claudy CHAUVELOT-DUBAN		
Mme Karine GUILLEREY	X	
M. Laurent SEGUIN		
Mme Sylvie COUTHERUT	X	
Mme Patricia FASSET		
M. Fernand BURKHALTER		
Mme Véronique GRANDJEAN	X	
Mme Carole MICHEL		
Mme Sylvie MANIERE		
M. Dimitri DOUSSOT		
Mme Martine GAUTHERON		
Mme Corinne BONNARD		
Mme Isabelle GEHIN		
M. Michel RICHARD		
M. Hervé PULICANI		
Mme Corinne JEANPARIS		
Mme Christelle CLEMENT		
M. René ROBERT		
M. Jean-Claude TRAMESEL		
Mme Monique BOUCRY		
M. Régis PINOT		
M. Gabriel CHARBONNIER		
M. François LAURENT		

Membres élus ayant voix consultative

<u>Titulaires</u>	Présent	Excusé
CNE Maxime GERARD	X	
SCH Stéphane GILLET	X	
CNE Michel TOURDOT	X	
ADC Laurent LAMARCHE		X
M. Gilles VIENNET	X	

<u>Suppléants</u>	Présent	Excusé
LTN Rodolphe TAILLARD		
ADC Dimitri AIME		
LTN Michaël COUROUX		
ADJ Françoise VALEUR		
Mme Muriel PEREUR		

Membres de droit

	Présent	Excusé
M. Romain ROYET, préfet de la Haute-Saône	X	
Direction des services du cabinet de la Préfecture	X	
M. le colonel Stéphane HELLEU, directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône	X	
M. le lieutenant-colonel Denis LAPREVOTE-TARNAUD, Référent mixité et lutte contre les discriminations et référent sûreté et sécurité	X	
M. le commandant Richard VERGUET, président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Saône	X	
M. le médecin lieutenant-colonel Florent NOËL, médecin-chef du Service de Santé et de Secours Médical des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Saône	X	
M. Étienne SAÏD, responsable de la paierie départementale de la Haute-Saône, représenté par M. BOUGUETTOUCHA	X	

Étaient également présents

M. le lieutenant-colonel Franck BEL, chef d'Etat-Major du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône
Mme Sylvie JUIN, cheffe du pôle « Administration Générale »

L'an deux mille vingt-trois, le treize novembre, à seize heures et trente minutes, les membres du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours se sont réunis, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de **Monsieur Yves KRATTINGER**, président du service départemental d'incendie et de secours.

Cette séance s'est tenue à l'Hôtel du Département, espace Cassin.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code des juridictions financières,

Après avoir entendu les précisions données par **le colonel Stéphane HELLEU**, rapporteur de ce dossier, en ces termes :

Le Service départemental d'incendie et de secours a été destinataire, le 31 août 2023, du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) de Bourgogne / Franche-Comté portant sur une enquête relative à l'adaptation de la gestion de la forêt au changement climatique du SDIS de la Haute-Saône pour les exercices 2017 et suivants.

Pour information, cette enquête a été lancée par la CRC en novembre 2022. Le colonel HELLEU, le lieutenant-colonel LAPREVOTE-TARNAUD, l'ancien président du conseil d'administration du SDIS 70, Robert MORLOT et le président du conseil d'administration du SDIS, Yves KRATTINGER ont rencontré madame Lauriane MERLET, magistrate à la CRC et rapporteur du dossier, le 9 décembre 2022. Au mois d'avril de l'année suivante, le colonel HELLEU et le lieutenant-colonel LAPREVOTE-TARNAUD se sont entretenus, par visioconférence, une nouvelle fois avec la magistrate. Des documents complémentaires lui ont été communiqués à l'issue. Le président du conseil d'administration du SDIS 70 a ensuite apporté quelques observations, le 8 juin dernier, au rapport provisoire transmis par la CRC le 22 mai. Le rapport définitif lui a été adressé le 31 août dernier.

Conformément aux dispositions de l'article L.243-6 du code des juridictions financières, il appartient au président du conseil d'administration du SDIS de communiquer ce rapport.

Étant précisé que le SDIS a clairement pris un virage ces 5 dernières années, de façon encore plus marquée depuis deux ans, dans la prise en compte du changement climatique et de ces incidences sur le risque de feux de forêts et d'espaces naturels.

Ce virage se traduit par :

- L'identification formelle du risque dans les documents structurants (SDACR 2021 et règlement opérationnel 2022),
- L'adaptation des investissements avec l'acquisition de CCR adaptés, CCF, VLTT, matériels spécifiques (claies de portage, tuyaux et lances...),
- La formation des personnels,
- L'inscription de la doctrine opérationnelle départementale en déclinaison cohérente de la doctrine nationale permettant ainsi, non seulement, de s'inscrire dans la solidarité nationale et permettre aux sapeurs-pompiers de la Haute-Saône de s'intégrer parfaitement dans un dispositif opérationnel déployé dans un autre département, mais surtout, de pouvoir accueillir en Haute-Saône, des renforts d'autres départements et d'être en mesure de les intégrer facilement dans nos propres dispositifs lorsque nous serons confrontés à des incendies qui dépasseront nos propres capacités (ce qui est inéluctable),

- La mise en place, depuis le 23 juin 2022, d'une sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie de forêt de la Commission Départementale de Sécurité et d'Accessibilité.

Conformément à la réglementation, le président du conseil d'administration du SDIS communique aux membres du conseil d'administration, un exemplaire du rapport d'observations définitives portant sur une enquête relative à l'adaptation de la gestion de la forêt au changement climatique du SDIS de la Haute-Saône, pour les exercices 2017 et suivants, présenté par la Chambre régionale des comptes est annexé à la présente délibération.

Il est demandé aux membres du conseil d'administration de bien vouloir acter la communication du rapport d'observations définitives portant sur une enquête relative à l'adaptation de la gestion de la forêt au changement climatique du SDIS de la Haute-Saône, pour les exercices 2017 et suivants.

Décision

Les membres du conseil d'administration actent, **à l'unanimité**, la communication faite par le président du conseil d'administration du SDIS du rapport d'observations définitives portant sur une enquête relative à l'adaptation de la gestion de la forêt au changement climatique du SDIS de la Haute-Saône, pour les exercices 2017 et suivants annexé à la présente délibération.

Le président du conseil d'administration,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-287000012-20231113-CA-2023-44-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2023

Affichage : 21/11/2023




Yves KRATTINGER